



# Agenda 21 Métropole Européenne de Lille

---

Mis à jour le 24 juin 2016

La Métropole Européenne de Lille encourage les démarches intercommunales de développement durable sur son territoire. Elle a lancé un appel à projets et accompagnera pendant deux ans les groupements de communes engagés.

## Une volonté politique de couvrir le territoire métropolitain de démarches structurées de développement durable

La Métropole Européenne de Lille a inscrit dans ses huit contrats de territoire sa volonté *d'« impulser des politiques globales de développement durable »* et de développer des actions de mutualisation et de partage d'expériences. Elle entend par là doter les communes du territoire métropolitain de politiques globales, structurées et pérennes de développement durable. La réalisation d'Agendas 21 n'est pas la finalité, même si elle peut garantir une méthode éprouvée aux communes et une appropriation de thématiques reconnues. Ce qui compte avant tout pour la communauté urbaine, c'est de développer une dynamique d'amélioration continue pour que le territoire se couvre progressivement de démarches de développement durable.

## Un appel à projets en direction des communes les moins engagées et un appel à mutualisation pour les communes les plus avancées

La Métropole Européenne de Lille a lancé en décembre 2010 un appel à projets en direction des communes ciblant en priorité celles qui ne disposent ni d'Agenda 21, ni des moyens financiers ni de l'ingénierie pour engager une démarche soutenue de développement durable. Il s'agit en général de communes de moins de 5 000 habitants. La collectivité a également mis l'accent sur le caractère intercommunal des projets, exigeant qu'ils soient portés par au moins trois communes. Sept groupements ont postulé. Ils sont variés : des communes qui ont déjà ou non l'habitude de travailler ensemble, des groupements ayant identifié ou non un référent technique, un syndicat intercommunal... LMCU a par ailleurs sollicité les communes les plus avancées dans le développement durable, non pas pour participer à l'appel à projets, mais en raison de leur potentiel de ressources. Elle leur a proposé de partager leurs savoir-faire avec les communes les plus novices.

## Un diagnostic préalable

En décembre 2009, la chargée de mission développement durable à la MEL a réalisé un diagnostic du développement durable auprès des communes. Elle a ainsi pu discerner leur niveau d'implication dans le développement durable, repérer les champs les plus investis et réaliser une carte des actions les plus représentatives sur chaque thématique. Pour revenir sur les résultats généraux de cette enquête, il apparaît que 25 communes du territoire sont engagées dans le développement durable : soit celui-ci est présent de manière structurée, soit il existe un Agenda 21 ou le désir d'actions concrètes est fort. 49 communes sont favorables au développement durable, lui témoignant de l'intérêt ou mettant en place des actions ponctuelles ou thématiques. Enfin, 4 communes ne sont pas intéressées faute de moyens suffisants ou d'opportunité de s'engager. Les champs thématiques les plus investis sont assez classiques : environnement et écologie principalement. Les thématiques sociales, culturelles, de santé, d'économie sociale et solidaire ou de cohésion sociale sont en revanche encore trop peu abordées.

## Un accompagnement de deux ans pour les groupements de communes

Un groupement de deux bureaux d'études (Extra-Muros et Auxilia) accompagne les groupements de communes pendant deux ans, à compter de juillet 2011, dans la mise en place de leur démarche de développement durable ou leur Agenda 21 intercommunal. Il adapte la méthodologie, les thématiques et le calendrier des actions au profil et aux problématiques des communes. Il propose, sans imposer, le cadre de référence national, qui garantit la cohérence et l'homogénéité des actions sur tout le territoire communautaire ainsi qu'une équité dans le service offert à la population.

## Les apports de l'action

L'enquête-diagnostic réalisée auprès des communes a permis à la fois d'obtenir l'état des lieux du développement durable dans la métropole lilloise et de déclencher l'envie de structurer la démarche dans certaines communes, qui ont alors découvert l'opportunité d'être accompagnées. Au sein des groupements intercommunaux, les deux échelles de réflexion, communale et intercommunale, s'enrichissent mutuellement. La vision communale découvre que des réflexions sont menées avec plus de pertinence à l'échelle intercommunale, au sujet de l'éclairage public par exemple. Réciproquement, la réflexion intercommunale trouve de nouveaux objectifs à la lumière des ambitions communales.

## Les difficultés et limites rencontrées

Les entretiens téléphoniques réalisés par la chargée de mission développement durable auprès des communes n'ont pu donner accès qu'à une connaissance partielle des problématiques et actions de développement durable. D'abord, seules 78 des 83 communes de la métropole lilloise ont répondu à l'enquête. Ensuite, il semble que l'entretien oral souffre parfois d'imprécisions et d'incomplétude car les répondants n'ont pas toujours la disponibilité suffisante pour répondre aux questions. La diversité des interlocuteurs, tantôt élus, tantôt techniciens, crée en plus une hétérogénéité dans la nature des réponses. Les communes les plus avancées dans la démarche de développement durable ont regretté de n'être impliquées qu'au titre de communes ressources. Elles ont manifesté leur intérêt pour l'accompagnement et la mutualisation avec d'autres communes. Enfin, l'appropriation de la démarche par les communes et leurs élus nécessite d'observer quelques principes, comme l'adaptation du rythme de l'accompagnement à chaque commune, le respect de la subsidiarité et du pouvoir de décision des communes ainsi que, parfois, la formation des élus au développement durable.

## Les leviers de progrès

Principale source de progrès pour cette démarche, l'intégration des villes qui portent déjà un Agenda 21 ou une démarche structurée permettrait à celles-ci d'entrer dans une démarche d'amélioration continue : elles pourraient actualiser leur méthode, leur démarche, retravailler leurs thématiques, réfléchir avec d'autres communes et élargir leur vision à une dimension intercommunale. La Ville de Villeneuve d'Ascq est déjà pressentie pour s'engager.

### Fiche du projet

**Action** : Mise en place des Agendas 21 intercommunaux sur la métropole lilloise

**Territoire** : MEL

**Porteur du projet** : Métropole Européenne de Lille

### Contact technique :

Emmanuelle Picus, Service développement durable

### Les groupements identifiés dans l'appel à projets :

Weppes : Herquighem-le-Sec, Hallennes-les-Haubourdin, Illies, Salomé, Hantay

Couronne Nord : Wambrechies, Marquette-les-Lille

Territoire de la Lys/couronne Nord : Houplines, Pérenchies, La Chappelle d'Armentières, Prêmesques, Capinghem, Sequedin, Ennetières-en-Weppes

Territoire de la Lys/territoire tourquennois : Warneton, Deûlémont, Werwicq Sud, Linselles, Halluin, Comines, Bousbecque

Couronne Sud ; Emmerin, Houplin-Ancoisne, Noyelle-les-Seclin

Couronne Sud ; Lezennes, Faches-Thumesnil, Ronchin, Lesquin

Territoire Est : Lannoy, Toufflers, Willems, Baisieux, Tressin, Anstaing

## Découvrez d'autres contenus similaires

**C// Métropole Européenne de Lille**

**Climate Tour Métropole Européenne de Lille**

**La seconde vie des déchets sur la Métropol...**

**Climate Tour 2 : Métropole Européenne de L...**

**“La Méthanisation” vue par Mélanie LO...**

**Lille vers une métropole cyclable**

Le 22.09.2016

## **Assises des mobilités et de l'accessibilité de la Métropole**

Le 14.11.2019

## **3èmes Assises des Mobilités et de l'accessibilité de la Métropole**

Le 31.03.2020

## **Achetez et vendez responsable en métropole lilloise**

## **Pacte européen pour le climat : contribuez !**

Du 12 au 16.03.2018

## **Colloque national Ecolabel européen**

Du 18.09 au 08.10.2020

## **Semaine Européenne du Développement Durable**